

Le règlement de la Piscine

Ce règlement d'utilisation de la piscine a été fait pour éviter tout incident, pour maintenir de bonnes conditions d'hygiène et pour respecter la législation en vigueur.

Nous vous remercions de bien vouloir y prêter la plus grande attention

L'accès :

- La piscine étant privée, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et leurs amis et aux locataires logeant dans les Chambres d'hôtes.
- Avant de profiter de la piscine, merci de bien vouloir prendre une douche dans votre chambre.
- Merci de prévenir Catherine et Jacques que vous vous rendez à la piscine.
- Pour éviter tout incident avec les jeunes enfants, nous vous prions de bien fermer la barrière en bois derrière vous avec les 2 crochets à l'aller et au retour → **NON**



- L'entrée sous l'abri se fait par la 2^{ème} porte coté prairie (côté le plus large de la plage)
- Pour une bonne hygiène du bassin, ne pas vous rendre à la piscine pieds nus et laisser vos chaussures à l'entrée à l'extérieur de l'abri.
- Il est strictement interdit d'accéder au local technique et de toucher aux installations électriques.

Pendant le bain :

- La baignade se fait sous la responsabilité des personnes responsables.
- L'accès à la piscine est interdit aux enfants mineurs non accompagnés de leurs parents
- Il est interdit de manger ou de boire autour de la piscine
- L'accès à la piscine est interdit aux animaux
- Nous vous remercions d'utiliser vos draps de bain personnels
- Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et reconnaît dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.

Après le bain :

- Toujours refermer derrière vous la barrière en bois avec les 2 crochets, même si il reste d'autres personnes dans le bain.
- Si vous êtes les derniers à quitter la piscine N'oubliez pas de fermer l'accès à l'abri par les 2 portes coulissantes avec les 2 verrous en hauteur . → **NON**



Divers :

- La production de chlore se fait en continue par une électrolyse de l'eau contenant du sel (Na-Cl) .
- L'eau de la piscine est contrôlée tous les jours par nos soins (Chlore, Ph , Alcalinité , Température) . les résultats sont reportés sur un tableau.
- Des analyses faites par un laboratoire agréé et commandées par la DASS sont effectuées sans que l'on soit prévenu , les résultats sont affichés.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce règlement et nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement. Nous vous souhaitons une agréable baignade .

Catherine et Jacques